

États financiers pour la
CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
Au 31 décembre 2007

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil des Biens non publics

Nous avons vérifié l'état de la situation financière de la Caisse d'assistance au personnel des Forces canadiennes au 31 décembre 2007, et les états des résultats, des soldes des fonds, et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé. Ces états financiers sont la responsabilité de l'administrateur de la Caisse. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Caisse au 31 décembre 2007, et ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues.

Comptables agréés

Ottawa (Ontario)

Le 7 mars 2008

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2007

	<u>2007</u>		<u>2006</u>	
<u>ACTIF</u>				
ACTIF À COURT TERME				
Dépôts auprès du FCFC	1 384 663	\$	3 205 643	\$
Contributions et autres débiteurs	756 453		17 331	
Portion exigible des prêts d'auto-amélioration (note 6)	4 971 495		4 392 856	
Portion exigible des prêts d'aide financière d'urgence (note 6)	882 631		759 927	
Portion exigible des prêts d'études (note 6)	2 040 203		2 042 218	
	<u>10 035 445</u>		<u>10 417 975</u>	
MATÉRIEL DE BUREAU , net de l'amortissement cumulé de 5 623 \$ (21 991 \$ en 2006)	623		1 094	
PRÊT D'AUTO-AMÉLIORATION EN COURS (note 6)	1 399 471		992 833	
PRÊTS D'AIDE FINANCIÈRE EN COURS (note 6)	1 243 446		1 037 893	
PRÊTS D'ÉTUDES EN COURS (note 6)	<u>2 637 329</u>		<u>2 693 547</u>	
	<u>5 280 869</u>		<u>4 725 367</u>	
ACTIF EN FIDUCIE				
Dépôts auprès du FCFC	<u>34 184</u>		<u>49 992</u>	
	<u>15 350 498</u>	\$	<u>15 193 334</u>	\$
<u>PASSIF ET SOLDE DE LA CAISSE</u>				
PASSIF À COURT TERME				
Comptes fournisseurs et charges à payer	10 304	\$	9 696	\$
PASSIF EN FIDUCIE (note 7)	<u>34 184</u>		<u>49 992</u>	
	44 488		59 688	
SOLDE DE LA CAISSE	<u>15 306 010</u>		<u>15 133 646</u>	
	<u>15 350 498</u>	\$	<u>15 193 334</u>	\$

(Voir notes jointes)

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES ET SOLDE DE LA CAISSE
AU 31 DÉCEMBRE 2007

	<u>2007</u>		<u>2006</u>	
Revenus				
Intérêts sur les dépôts	182,138	\$	154,016	\$
Contributions	300,337		289,951	
Intérêts sur les prêts en cours	485,867		491,961	
Dons	35,179		8,879	
Apports reçus sous forme de services (notes 2 et 3)	48 753		48 753	
	<u>1 052 274</u>		<u>993 560</u>	
Dépenses				
Salaires et avantages des employés	484 579		464 377	
Subventions	159 409		103 601	
Mauvaises créances – nettes des recouvrements	173 753		289 465	
Apports reçus sous forme de services (notes 2 et 3)	48 753		48 753	
Amortissement	471		449	
Divers	12 945		10 680	
	<u>879 910</u>		<u>917 325</u>	
Revenus nets	172 364		76 235	
Solde de la Caisse – début de l'exercice	<u>15 133 646</u>		<u>15 057 411</u>	
Solde de la Caisse – fin de l'exercice	<u>15 306 010</u>	\$	<u>15 133 646</u>	\$

(Voir notes jointes)

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

AU 31 DÉCEMBRE 2007

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
PROVENANCE DE L'ENCAISSE (AFFECTATIONS)		
Activités d'exploitation		
Revenus nets	172 364 \$	76 235 \$
Articles n'affectant pas l'encaisse		
Prêts radiés	185 187	297 502
Amortissement	471	449
	<u>358 022</u>	<u>374 186</u>
Changement au niveau des :		
Contributions et autres débiteurs	(739 122)	(9 055)
Comptes fournisseurs et charges à payer	608	1 500
Passif en fiducie	(15 808)	10 874
	<u>(396 300)</u>	<u>377 505</u>
 Activités d'investissement		
Achat, matériel de bureau	-	(1 074)
Prêts d'auto-amélioration avancés	(7 680 474)	(6 289 169)
Prêts d'urgence avancés	(1 363 600)	(1 035 209)
Prêts d'études avancés	(2 324 900)	(2 600 100)
Remboursement de prêts d'auto-amélioration	6 559 344	7 173 353
Remboursement de prêts d'urgence	1 040 635	1 058 254
Remboursement de prêts d'études	2 328 507	2 188 667
	<u>(1 440 488)</u>	<u>494 722</u>
 Augmentation (baisse) de l'encaisse	 (1 836 788)	 872 227
 Encaisse et dépôt, début de l'exercice	 <u>3 255 635</u>	 <u>2 383 408</u>
 Encaisse et dépôt, fin de l'exercice	 <u>1 418 847 \$</u>	 <u>3 255 635 \$</u>
 Encaisse et dépôt composés de :		
Dépôts au Fonds central des Forces canadiennes		
Fonds de fonctionnement	1 384 663 \$	3 205 643 \$
Fonds de fiducie	34 184	49 992
	<u>1 418 847 \$</u>	<u>3 255 635 \$</u>

(Voir notes jointes)

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ETATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 2007

1. AUTORITÉ ET OBJECTIFS

La Caisse d'assistance au personnel des Forces canadiennes (CAPFC) fonctionne à titre d'organisation caritative et a été établie en vertu de l'article 39 de la *Loi sur la défense nationale*, par ordre du CEMD - CAPFC, le 8 décembre 1969. La CAPFC est enregistrée auprès de l'Agence du revenu du Canada à titre d'organisme caritatif et elle est exempte d'impôt sur le revenu en vertu de la Partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Le but de la CAPFC est de fournir une aide financière aux membres actifs et retraités des Forces canadiennes, ainsi qu'à leurs familles, lorsque ceux-ci font face à des difficultés financières ou autres. Ces objectifs sont atteints au moyen de counselling et d'aide financière sous forme de prêt d'auto-amélioration, d'aide financière d'urgence, de prêts d'études et de subventions.

2. RÉSUMÉ DES POLITIQUES COMPTABLES IMPORTANTES

(a) *Équipement*

L'équipement est enregistré à son coût et il est amorti de façon linéaire sur sa durée de vie utile estimée à un taux annuel de 24 %.

(b) *Contributions*

Les contributions du FCFC sont consignées mensuellement lors de leur affectation, conformément à l'entente conclue entre le FCFC et la Caisse.

(c) *Intérêts sur les prêts en cours*

Les intérêts sur les prêts en cours sont enregistrés comme des revenus sur la durée du terme du prêt pertinent.

(d) *Subventions*

Les subventions sont enregistrées comme des dépenses quand elles sont payées ou quand des conversions de prêts en subventions sont approuvées par le gestionnaire de la CAPFC.

(e) *Apports reçus sous forme de services*

Les Services financiers du Régime d'assurance-revenu militaire (SF RARM) et l'Agence de soutien du personnel des Forces canadiennes (ASPFC) se chargent de l'hébergement des bureaux de la Caisse ainsi que des frais de téléphone, de technologie de l'information et des services de ressources humaines. Par ailleurs, les employés du ministère participent à l'administration des demandes de prêts, à l'émission de chèques et à la collecte de sommes par le biais de déductions salariales, au nom de la Caisse. La juste valeur de ces services est présentée dans les états financiers.

(f) *Utilisation d'estimations*

La préparation d'états financiers en conformité avec les principes comptables canadiens généralement reconnus oblige les gestionnaires à faire des prévisions et des hypothèses qui ont des répercussions sur les montants déclarés d'actifs et de passifs, sur les informations relatives aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des recettes et dépenses durant la période de déclaration. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. . . /2

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ETATS FINANCIERS (SUITE)
AU 31 DÉCEMBRE 2007

3. CHANGEMENTS APPORTÉS AUX POLITIQUES COMPTABLES

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la Caisse a adopté les articles 3855 et 3861 du manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA). Le chapitre 3855 (Instruments financiers – comptabilisation et évaluation) fait état du moment auquel les instruments financiers devraient être constatés et de la façon dont ils devraient être comptabilisés. Le chapitre 3861 (Instruments financiers – informations à fournir et présentation) établit des normes de présentation pour les instruments financiers et précise quelles sont les informations à fournir à leur sujet dans les états financiers. Ces normes ont été mises en œuvre prospectivement et conformément aux dispositions transitoires du manuel. Puisque la Caisse n'a aucun placement dans les titres négociables, instruments dérivés ou tout autre instrument financier complexe, l'adoption de ces nouvelles normes n'a pas d'incidence significative sur son bilan.

Au cours de l'exercice, la gestion a également décidé de présenter la juste valeur des apports reçus sous forme de services dans le bilan. Le bilan fait état de ce changement rétroactivement sans qu'aucune modification n'ait dû être apportée au solde de la Caisse du début ni de la fin de l'exercice.

4. NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Le 1^{er} décembre 2006, l'ICCA a publié deux nouvelles normes comptables : le chapitre 3862 (Instruments financiers – informations à fournir) et le chapitre 3863 (Instruments financiers - présentation). Ces nouvelles normes s'appliquent aux états financiers annuels de la Caisse pour l'exercice prenant fin le 31 décembre 2008. Les nouveaux chapitres remplacent le chapitre 3861 du manuel (Instruments financiers – informations à fournir et présentation), modifiant et améliorant les normes quant aux informations à fournir tout en gardant intactes les normes de présentation. La Caisse étudie l'incidence de ces normes sur ses états financiers.

5. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers reconnus dans le bilan se composent de dépôts auprès du Fonds central des Forces canadiennes (FCFC), de contributions et d'autres débiteurs, de prêts en cours, de comptes fournisseurs et de charges à payer. Les instruments financiers, qui soumettent potentiellement le fonds à une concentration de risque de crédit, se composent principalement de dépôts auprès du FCFC et de prêts en cours. Les fonds sont déposés auprès du FCFC et font partie du rendement de son portefeuille. La CAPFC n'exige pas de garanties ou autre titre de placement pour garantir des prêts consentis aux anciens membres des Forces canadiennes et aux membres actifs et assume ainsi un élément de risque. La CAPFC a établi un processus d'évaluation du crédit, d'approbation et de surveillance en vue de diminuer les risques de crédit potentiels. Tous les programmes de remboursements de prêt se font à l'aide de versements mensuels effectués par délégation de solde ou par prélèvements automatiques mensuels. Le risque lié à l'intérêt des prêts est accentué par les prêts en cours étant donné que les taux d'intérêt sont fixés selon la politique. Telles que mentionné à la note 6, les mauvaises créances anticipées de 404 549 \$ (388 524 \$ en 2006) font parties de ces prêts.

La juste valeur des dépôts au FCFC, des contributions et des autres débiteurs et comptes fournisseurs se situe près de leur valeur comptable en raison des échéances fixées à court terme. Il n'est pas pratique de déterminer la juste valeur des prêts d'auto-amélioration, des prêts d'urgence et des prêts d'études à percevoir. Les dispositions de ces prêts sont énoncées à la note 6.

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ETATS FINANCIERS (SUITE)
AU 31 DÉCEMBRE 2007

6. PRÊTS EN COURS

(a) *Prêts d'auto-amélioration*

Les prêts pour les membres vont de 500 \$ à 4 000 \$. Les conditions de remboursement varient de 12 à 24 mois et comportent un taux d'intérêt annuel de 5,5 %.

(b) *Prêts d'aide financière d'urgence*

Des prêts personnels allant jusqu'à 25 000 \$ peuvent être consentis avec des conditions de remboursement s'étendant jusqu'à 5 ans à un taux d'intérêt annuel de 2 %.

(c) *Prêts d'études*

Les demandeurs peuvent solliciter un maximum de 4 000 \$ par étudiant et rembourser le montant sur une période de 12, 24, 36 ou 48 mois à un taux d'intérêt annuel de 3 %. Un étudiant peut emprunter un montant maximal à vie de 16 000 \$.

Les prêts en cours sont composés des éléments suivants :

	Prêts d'auto-amélioration		Prêts d'aide financière d'urgence		Prêts d'études	
	<u>2007</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Prêts exigibles	6 529 218 \$	5 534 679 \$	2 306 881 \$	1 981 419 \$	4 743 025 \$	4 791 700 \$
Provisions pour créances douteuses	<u>(158 252)</u>	<u>(148 990)</u>	<u>(180 804)</u>	<u>(183 599)</u>	<u>(65 493)</u>	<u>(55 935)</u>
	6 370 966	5 385 689	2 126 077	1 797 820	4 677 532	4 735 765
Portion exigible	<u>4 971 495</u>	<u>4 392 856</u>	<u>882 631</u>	<u>759 927</u>	<u>2 040 203</u>	<u>2 042 218</u>
Portion exigible à long terme	<u>1 399 471 \$</u>	<u>992 833 \$</u>	<u>1 243 446 \$</u>	<u>1 037 893 \$</u>	<u>2 637 329 \$</u>	<u>2 693 547 \$</u>

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ETATS FINANCIERS (SUITE)
AU 31 DÉCEMBRE 2007

7. PASSIF EN FIDUCIE

La Caisse d'assistance au personnel des Forces canadiennes administre trois fonds de fiducie.

Le compte en fiducie en cas d'urgence a été établi pour offrir des prêts ou des subventions immédiates aux personnes et aux membres de leurs familles en situation d'urgence. Le montant des subventions est déterminé par la CAPFC et les paiements sont réglés sur réception des factures et des documents justificatifs.

M^{me} Isabelle MacDonald a établi un fonds en fiducie en mémoire de son fils, le Caporal Ronald MacDonald mort le 10 décembre 1975 alors qu'il était en service au sein des Forces canadiennes en Allemagne. Le fonds a pour but d'aider les membres des Forces canadiennes et leurs familles aux prises avec des difficultés financières. Le gestionnaire de la CAPFC accorde des subventions maximales de 500 \$ par personne. La dotation originale était de 20 000 \$ à vie. Les intérêts sont versés mensuellement au fonds en fiducie et sont calculés en fonction des intérêts mensuels que le FCFC verse à la CAPFC, moins 1 %.

Le Fonds de bourse de la branche des Services de la logistique a été mis en place en janvier 1994 par des membres de la branche des Services de la logistique des Forces canadiennes afin de fournir des bourses d'études aux personnes à charge des membres de la Logistique et les aider dans leurs études postsecondaires. L'attribution des subventions relève exclusivement d'un comité spécial mis en place par le conseiller des Services de la logistique. Les intérêts sont versés mensuellement au fonds en fiducie et sont calculés en fonction des intérêts mensuels que le FCFC verse à la CAPFC, moins 2 %.

Voici un résumé des transactions de l'année.

	Fonds en fiducie en cas d'urgence	Fonds en fiducie du Caporal Ronald MacDonald	Fonds de bourse des Services logistiques	Total 2007	Total 2006
Solde, début de l'exercice	18 407 \$	20 702 \$	10 883 \$	49 992 \$	39 118 \$
Dépôts	246 739	-	-	246 739	154 586
Intérêts reçus	-	1 114	478	1 592	1 497
Débours	(260 139)	(1 000)	(3 000)	(264 139)	(145 209)
Solde, fin de l'exercice	5 007 \$	20 816 \$	8 361 \$	34 184 \$	49 992 \$

8. RÉGIME DE RETRAITE

Le régime de retraite des employés des Fonds non publics est un régime à prestations déterminées qui procure des prestations en fonction des cotisations et des années de service. Fondamentalement, tous les employés de la CAPFC peuvent adhérer à ce régime. Les cotisations au régime sont comprises dans le poste Salaires et avantages sociaux. Selon l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2007, l'actif net du régime dépasse le passif.